

REPUBLIQUE FRANCAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2025.130**Séance du **VINGT-SEPT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ**

Date de la convocation : Mardi 21 octobre 2025

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER

Quorum : 14

15 présents :

MMES et MM. ANTOINE, BELMAS, PELLIER, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES-CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, BARBERIS, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, PAILLASSON

6 pouvoirs :

Véronique FENEUL à Maurice BERTRAND, Jean-Pierre JOURNE à Séverine FRIES-CHATAGNAT, Dominique JOLIVET à Martine GAUD-DAVIET, Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Christine MOUCHET, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE, Stéphanie BREGEGERE à Anne-Lise VOUTAY-MERMET

6 absents :

MM. COLLOT, SILLARD, ALPSTEG, ROGUET, RICHARD et RIBOURDOUILLE

***Objet : Programme immobilier Haute-Savoie Habitat situé 2 Allée des Acacias
Approbation de la convention financière au titre du Programme Local de l'Habitat***

Annemasse Agglo et la commune de Vétraz-Monthoux apportent leur soutien à la réalisation de la construction de 12 logements locatifs sociaux (5 PLAI, 5 PLUS, 2 PLS) par Haute Savoie Habitat, dont l'emprise est située Allée des Acacias.

Ce financement est alloué selon les critères du PLH, soit, un montant total de subvention de 47 500,00 €, dont 25% à la charge de la commune.

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de versement de l'aide du PLH communautaire à la promotion du logement locatif aidé, soit :

- pour la communauté d'agglomération, une participation de35.625,00 €
- pour la commune de Vétraz-Monthoux, une participation de11.875,00 €

La participation financière de la commune de Vétraz-Monthoux sera versée sur demande de la communauté d'agglomération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **VALIDE** le projet de convention financière tripartite à intervenir entre Annemasse Agglo, la commune de Vétraz-Monthoux et Haute Savoie Habitat ;

ARTICLE 2 : **ACCEPTE** le versement de l'aide financière, à hauteur de 11.875,00 € au titre du PLH communautaire ;

ARTICLE 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à sa réalisation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 29 octobre 2025
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 31/10/2025

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.